

Date de dépôt : 25 mai 2020

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a traité l'objet P 2076 au cours de trois séances, les lundis 11 novembre 2019 ainsi que 20 janvier et 3 février 2020, sous la présidence primésautière de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier avec la précision et la clarté qu'on lui connaît.

Résumé pour lecteurs pressés

Le 18 septembre 2019, quatre associations d'habitantes et d'habitants, ainsi que d'usagères et d'usagers de la rade et du port de Genève ont déposé une pétition demandant :

- de renoncer à la destruction des estacades en aval du jet d'eau ;
- de créer un centre de sécurité ;
- de maintenir la grue de la rive gauche ;
- de maintenir une cabane de pêcheurs.

Les auditions ont permis d'entendre les pétitionnaires et l'Etat. Ce dernier a expliqué que les trois premières invites étaient d'ores et déjà intégrées dans les plans existants et dans l'image directrice de la rade, les cabanes de pêcheurs étant quant à elles transférées dans le nouveau port de Genève, au Port Noir.

Dès lors, la commission a voté à l'unanimité le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Séance du lundi 11 novembre 2019

Audition de M. Frédéric Hiltbrand, membre de l'Association des propriétaires de bateaux, pétitionnaire, accompagné de M^{mes} Giovanna Fanni, présidente de l'Association des propriétaires de bateaux, et Isabelle Brunier, de l'association Vivre aux Eaux-Vives

M^{me} Brunier prend la parole et déclare que le sujet concerne tant la Ville de Genève que le canton, raison pour laquelle la pétition a été envoyée aux deux instances. Elle remarque que c'est le réaménagement de la rive gauche qui est le point de départ de cette pétition, ainsi que le projet de plage et les réaménagements qui en résultent. Elle rappelle alors, concernant la plage des Eaux-Vives, que c'est un projet évolutif qui a finalement été adopté, entraînant notamment le déplacement d'un certain nombre d'activités et, en conséquence, la libération d'espaces. Elle rappelle également que la Ville de Genève a, pour ce faire, lancé un concours d'idées il y a deux ans, suivi en 2018 par des ateliers de concertations coorganisés par le canton et la Ville de Genève, pour lesquels les différentes associations concernées – une septantaine – ont été invitées à venir s'exprimer sur différentes thématiques. Elle ajoute que les services ont ensuite établi un résumé de ces idées, à la suite duquel un rapport a été publié avec une image directrice. Mais elle remarque que les associations n'ont pas eu leur mot à dire sur cette image directrice. Et elle déclare que certaines associations craignent que certains réaménagements ne conviennent pas aux associations signataires.

M^{me} Fanni prend la parole à son tour et déclare être la présidente de l'association des propriétaires de bateaux qui compte quelque 1300 membres. Elle remarque représenter également les chantiers navals qu'il ne faut pas confondre avec les entreprises lacustres qui s'occupent, quant à elles, des infrastructures sous-marines. Elle évoque alors le PL 1147 de 2015 en mentionnant que celui-ci précisait que l'agrandissement de la Nautique s'inscrivait dans la volonté de libérer les quais. Et elle déclare que toutes les associations soutenaient cette idée, mais elle observe que ce qui n'était pas prévu dans le premier projet, le projet dit Cramer, c'était le retrait de la grue destinée à l'entretien des bateaux sur le nouveau port. Elle signale que ce retrait a été entraîné par le recours du WWF portant sur la roselière. Elle précise, cela étant, que les associations ne se sont pas opposées au projet qui était lancé.

Elle déclare toutefois que l'accord entre la Ville et le canton stipule que la gestion des quais est transférée à la Ville et elle observe qu'il est dit dans cet accord que la grue et la zone d'entretien des bateaux doivent être déplacées. Elle rappelle alors que deux tiers des chantiers navals se trouvent sur la rive gauche et elle observe qu'en l'état il n'y aura potentiellement pas plus de grues sur la rive gauche. Elle pense dès lors que les bateaux devront être transférés par la route sur la rive droite. Elle signale par ailleurs que l'association des propriétaires de bateaux a restauré la grue se trouvant aux Bains des Pâquis, une grue qui date du XIX^e siècle, en l'occurrence manuelle. Elle précise que cette restauration a coûté 80 000 francs.

Elle répète donc que les navigateurs aimeraient qu'une grue demeure sur la rive gauche. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de transférer la grue de la rive gauche sur le Vengeron dont l'espace est limité.

M^{me} Fanni rappelle en outre que le projet de réaménagement prévoit des mesures de compensation et elle mentionne qu'il a été envisagé de renaturer l'espace se trouvant en aval de l'estacade du jet d'eau, mais elle remarque que démolir cette estacade qui représente en tant que tel un biotope n'est pas judicieux aux yeux d'un grand nombre d'experts. Elle signale encore que tout le monde est d'accord de déplacer les bateaux dans le nouveau port, mais elle répète que les estacades existantes devraient être maintenues pour la police, notamment. Elle indique en outre qu'il serait judicieux de déplacer un certain nombre de bateaux en aval du jet d'eau durant les mois d'hiver afin, d'une part, d'éviter les dommages causés par les coups de vent et, d'autre part, de faciliter le dragage du port. Elle répète donc que des estacades vides sont nécessaires. Elle signale par ailleurs que cet espace est le seul site qui ne s'envase pas.

Elle déclare encore que l'Association pour la sauvegarde du Léman a émis le souhait de pouvoir observer au cours de l'année la faune et le biotope, et elle mentionne qu'installer un bateau à fond transparent dans ce périmètre est un projet qui a été évoqué. Elle signale encore qu'un chantier d'entretien de bateaux, qui évite les traitements antifouling, pourrait être installé au niveau de ces estacades.

M^{me} Brunier rappelle que les estacades devant être détruites, dans le périmètre se trouvant en aval du jet d'eau, le seront aux frais du canton. Or, elle remarque qu'il n'est pas prévu de baignade dans ce périmètre, mais bien des activités portuaires. Elle se demande dès lors qu'elles seront ces activités si la grue est supprimée. Elle ajoute que les pêcheurs doivent en outre être déplacés, mais elle remarque qu'il serait possible de conserver une unique cabane de pêcheurs pour des raisons patrimoniales et historiques. Elle signale ensuite que les habitants des Eaux-Vives et des Pâquis craignent une certaine

gentrification de la rade, puisque toutes les activités traditionnelles seront remplacées par des activités de loisirs qui sont encore à inventer. Elle remarque d'ailleurs que la planification prévoit la construction d'édicules en béton nécessitant l'abattage d'arbres du côté des Eaux-Vives pour les replanter sur la rive des Pâquis.

Un député (S) demande quelle est la qualité de l'écoute et des échanges entre les acteurs de la rade et les autorités municipales et cantonales.

M^{me} Fanni répond avoir des contacts réguliers avec les autorités en tant que présidente de l'association et elle déclare qu'elle avait des contacts avec M. Barthassat qui était à l'écoute. Elle répète pourtant que l'image directrice ne reflète pas les souhaits des associations. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle une pétition a été déposée. Elle signale à cet égard avoir été auditionnée par la Ville de Genève il y a deux semaines.

M^{me} Brunier mentionne que la concertation s'est bien déroulée, mais elle remarque que certains sujets nécessiteront une implication forte des associations pour que ces dernières puissent se faire entendre.

M^{me} Fanni déclare que toutes les associations étaient d'accord de créer des accès au lac, de favoriser l'animation et la mixité pour faire vivre les quais toute l'année, d'améliorer la sécurité et la propreté – notamment afin de lutter contre les rats –, de distinguer les flux entre les piétons, les vélos et les voitures, d'entretenir et de valoriser l'existant. Or, elle remarque que des constructions de trois mètres sont envisagées, en l'occurrence sept édicules en béton sur la rive gauche et deux sur la rive droite.

M^{me} Brunier rappelle que les « ferazinettes » étaient amovibles.

Un député (S) mentionne que le projet prévoyait une maison de la pêche, un restaurant, de nouvelles places d'amarrage, un projet qui plaisait à tout le monde. Il se demande ce qu'il en est à présent.

M^{me} Fanni répond que le projet est toujours très satisfaisant à bien des égards, mais elle répète que la zone technique qui était prévue a été supprimée. Elle précise par ailleurs que le projet initial ne prévoyait pas de places visiteurs – et elle remarque à cet égard que le port de Genève est moyenâgeux en comparaison des autres ports lémaniques – un défaut qui a été corrigé depuis. Elle signale encore qu'il n'y a pas de nouvelles places d'amarrage au final puisque les places qui sont créées viennent remplacer les places supprimées en aval du jet d'eau. Elle indique que c'est la Nautique qui a gagné des places supplémentaires.

M^{me} Brunier mentionne que tous les acteurs de la rade sont satisfaits, mais craignent la destruction des estacades et les conséquences de cette décision.

La présidente demande si des arbitrages doivent encore se dérouler.

M^{me} Fanni répond que l'autorisation de construire de la plage était assortie du projet de démolition des estacades, et elle déclare qu'il n'y a plus d'espace de négociation.

La présidente demande si la Ville de Genève est un interlocuteur à l'égard de ces estacades.

M^{me} Fanni répond par la négative.

La présidente demande si des services cantonaux ont été approchés à l'égard de cette problématique.

M^{me} Fanni répond avoir abordé les services au sein de la commission, mais elle mentionne qu'elle n'a pas eu de réponse.

La présidente demande qui finance le dragage du port.

M^{me} Fanni répond que c'est le canton.

La présidente demande qui paierait ce bateau d'observation à fond transparent.

M^{me} Fanni répond que ce serait l'Association pour la sauvegarde du Léman, l'activité d'entretien qu'elle a évoquée précédemment étant quant à elle développée par une entreprise.

Un député (MCG) demande si l'estacade utilisée par la police sera supprimée.

M^{me} Fanni répond qu'un centre civil a été souhaité. Elle rappelle que les sauveteurs bénévoles sont situés pour le moment au Bain des Pâquis sans avoir de locaux. Elle ajoute que les pompiers n'ont pas non plus de locaux. Elle indique encore qu'il n'y a pas de garde-port à Genève et que les locaux de la police ne sont pas suffisants.

M^{me} Brunier mentionne que ce centre civil permettrait d'accueillir ces différentes activités. Elle ajoute que c'est le canton qui devrait financer cette structure, mais elle observe que le canton n'a pas les crédits pour ce faire à l'heure actuelle.

Un député (S) demande si la grue des Pâquis est fonctionnelle.

M^{me} Fanni acquiesce.

M^{me} Brunier ajoute que la grue des Eaux-Vives devrait également rester fonctionnelle.

La présidente demande si le plan de l'image directrice stipule de conserver la grue des Eaux-Vives.

M^{me} Fanni répond qu'il y a toujours une indication. Mais elle remarque que les accords entre la Ville et le canton prévoient le déplacement de cette grue si une possibilité est trouvée au Vengeron. Elle signale en outre que la police, les pompiers et les sauveteurs peuvent également avoir besoin de cette grue. Elle ajoute que l'espace pour l'entretien des carénages est limité et elle remarque que les utilisateurs de la grue sont tous formés et doivent s'assurer de la sécurité du public. Elle indique que pour le moment les passants s'approchent pour prendre des photos.

Un député (S) remarque que les bateaux occupent une place très importante et il rappelle que les besoins en natation sont grandissants. Il se demande dès lors ce qu'il faut penser des possibilités de bains, comme ce qui se fait à Zurich, au pied du jet d'eau.

M^{me} Fanni répond qu'il y a trop de courant à ce niveau.

M^{me} Brunier mentionne que c'est le quai Wilson qui a été évoqué pour la création d'espaces de natation.

M^{me} Fanni rappelle en outre que les quais de Cologny sont réaménagés avec intelligence. Elle mentionne que des îlots sont prévus pour se baigner, mais également pour des roselières. Elle évoque ensuite le projet de GeniLac et elle mentionne que l'installation des SIG entraîne un remblayage d'une partie des rives sur lesquelles il serait possible d'envisager des espaces de renaturation et de baignade. Mais elle remarque qu'il n'y a malheureusement pas eu de concertation entre les SIG et le service de l'eau.

Séance du 20 janvier 2020

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité – Ville de Genève, et de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint, département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Barazzone prend la parole et déclare que le dossier de la rade est suivi par de nombreux départements communaux et cantonaux. Il rappelle qu'un concours, lancé il y a quelques années, avait permis de réunir les différentes entités autour de la même table, en mentionnant que les projets portant sur la rade nécessitent en l'occurrence l'approbation de nombreux départements. Il précise qu'un comité de pilotage a ainsi été constitué. Il signale, cela étant, que les principales compétences concernant la rade sont de nature cantonale.

Il évoque alors la première invite de la pétition, concernant les estacades en aval du jet d'eau, et il déclare que le canton entend garantir le maintien de certaines places pour la police et les visiteurs tout en permettant aux gens de se baigner dans une zone déterminée par des piscines naturelles. Il précise

également que le canton envisage la création d'un centre de sécurité civile regroupant la capitainerie, le sauvetage et la police de la navigation. Il rappelle que le poste de police sera par ailleurs maintenu sur le quai Gustave-Ador sans que sa taille ne soit augmentée. Il mentionne que le but est qu'il s'intègre dans le paysage afin de permettre aux promeneurs de profiter de la rade.

Quant à la grue publique dont il est question dans la pétition, il déclare que le canton ne prévoit pas de la déplacer. Il évoque encore les cabanes de pêcheurs en mentionnant que des infrastructures seront construites à cet égard dans le port des Eaux-Vives. Il précise que la Ville de Genève va délivrer une autorisation pour la dernière année d'activité des pêcheurs sur leur lieu actuel. Il rappelle qu'une négociation avait été menée prévoyant le déplacement de ces pêcheurs, et il signale que ces structures sont non seulement vétustes mais encore privées. Il mentionne qu'il sera par ailleurs imaginable de créer des activités ponctuelles sur le lieu actuel, par exemple un marché aux poissons.

Il déclare alors que, s'il s'agissait d'une pétition déposée devant la Ville de Genève, il recommanderait à la commission son classement.

Un député (PLR) demande s'il est question de places d'amarrage pour visiteurs lorsque le magistrat signale que le canton entend garantir le maintien de certaines places visiteurs.

M. Barazzone acquiesce.

Un député (PLR) demande s'il sera toujours possible de faire du carénage l'hiver.

M. Barazzone répond que cette activité n'est pas forcément compatible avec ce qui est prévu, mais il déclare que c'est au canton de décider.

Un député (UDC) remarque que la grue reste donc en place.

M. Barazzone acquiesce. Il rappelle cela étant, qu'à terme, les chantiers lacustres seront déplacés au Vengeron si le Grand Conseil l'accepte.

Un député (PLR) remarque que les pétitionnaires s'inquiètent d'avoir une rade moins vivante avec la perte de ces activités portuaires qui empiètent les unes sur les autres. Il se demande si trop d'ordre ne risque pas de tuer la spontanéité.

M. Barazzone répond que la pétition tente, selon lui, de protéger un certain nombre d'utilisateurs de la rade afin qu'ils puissent continuer à profiter de celle-ci. Il signale alors que le projet ne vise pas à aseptiser la rade. Il rappelle que ce quai ne profite pas aux Genevois à l'heure actuelle. Il observe en outre que l'image directrice est assez souple, et que les décisions

qui ont été prises par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ne seront pas remises en question.

Un député (PLR) déclare qu'il serait intéressant de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat puisque cela permettrait d'indiquer que cette pétition vise des intérêts particuliers.

M. Barazzone répond que c'est une lecture possible. Il répète que l'idée n'est pas de créer une rade pour les touristes, mais de libérer de la place pour permettre à la population de se réappropriier les espaces. Il rappelle que cette tendance est générale dans la plupart des villes d'Europe.

Une députée (S) demande combien de places visiteurs resteront.

M. Barazzone répond que c'est le canton qui doit décider de cela.

Une députée (PDC) observe que les pétitionnaires ont donc été entendus, compte tenu des réponses de M. Barazzone.

M. Barazzone répond que ces attentes ont été prises en compte en amont, puisque la réflexion a associé les différents acteurs de la rade.

Une députée (PDC) observe que la pétition date du 18 septembre alors que le rapport est du mois de juin et elle se demande si les pétitionnaires ont eu connaissance de ce rapport.

M. Barazzone répond qu'une présentation a été faite aux Pâquis.

Un député (MCG) demande si le comité de pilotage a pris en compte les experts de la vie animalière lacustre pour les travaux.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas de travaux prévus pour le moment. Il remarque qu'un crédit d'étude va par contre être présenté au Conseil municipal pour créer des lieux de baignade au niveau du quai Wilson. Il mentionne que les différentes associations ont bien évidemment été consultées.

Une députée (Ve) remarque que les pétitionnaires s'inquiétaient du biotope existant et elle se demande si une consultation sur ce point a été menée pour les estacades.

M. Barazzone répond que la consultation a été réalisée dans le cadre de l'image directrice.

Une députée (Ve) demande si des consultations ont été menées pour les abattages d'arbres.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas d'abattage prévu. Il mentionne qu'il est envisagé, au contraire, de planter de nouveaux arbres sur le quai Wilson.

Un député (Ve) demande si les autorités ont remarqué que la couleur de l'eau avait changé sur une quinzaine de mètres dans le lac, certainement en raison de l'écoulement du sable de la plage.

M. Barazzone répond que la Ville n'a pas de compétences en la matière.

Une députée (Ve) se demande si les autorités ont prévu d'autres activités qu'un marché aux poissons.

M. Barazzone répond que rien n'est encore prévu pour le moment, si ce n'est l'interdiction de la privatisation des lieux.

Discussion interne

La présidente rappelle alors que le magistrat cantonal sera entendu le 3 février et elle propose donc de geler la pétition d'ici à cette date.

Un député (PLR) déclare être convaincu par les explications qui viennent d'être données. Il ajoute être satisfait de constater que la grue reste en place, et il remarque qu'a priori, à titre personnel, il serait en faveur du dépôt sur le bureau de cette pétition.

Un député (UDC) pense qu'il est possible de faire confiance aux explications qui viennent d'être données, et il déclare qu'il n'aurait pas d'objection à voter ce soir. Il précise qu'il serait également possible de demander à M. Hodgers de confirmer les explications données par M. Barazzone. Il signale encore qu'un dépôt de la pétition serait sans doute judicieux.

La présidente rappelle que M. Hodgers doit être auditionné et elle mentionne qu'il sera possible de l'entendre à l'égard de plusieurs pétitions.

Un député (MCG) déclare que son groupe est en faveur du dépôt et il se réjouit de constater qu'il n'y aura pas d'abattage d'arbres.

Un député (S) déclare que son groupe se réjouit, quant à lui, d'entendre le magistrat cantonal et M. Wisard, et il remarque qu'il soutient l'idée d'une consultation de la population.

Il signale ensuite que le projet de la plage a été salué par les habitants des Eaux-Vives, mais il remarque que ces derniers font également face à des problèmes qu'ils n'avaient pas imaginés, générés par cette plage et le port qui se révèle gigantesque.

Une députée (EAG) mentionne partager l'avis du député (S).

Une députée (Ve) déclare que son groupe attend l'audition du Conseil d'Etat.

Une députée (PDC) déclare que 80 associations et plus d'une centaine de personnes ont participé au groupe de travail et à la consultation. Elle pense, cela étant, qu'il est nécessaire d'entendre M. Hodggers puisque son audition a été prévue. Elle ajoute en outre que l'audition de M. Wisard permettra de confirmer les arguments qui ont été avancés.

Séance du 3 février 2020

Audition de M. Antonio Hodggers, conseiller d'Etat (DT), et de M. Alexandre Wisard, directeur du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche à l'office cantonal de l'eau

M. Wisard prend la parole et rappelle que l'idée, il y a dix ans, était d'offrir un accès gratuit à l'eau à la population. Il ajoute que le Conseil d'Etat souhaitait alors en parallèle désencombrer la rade, une volonté en l'occurrence partagée par la Ville de Genève. Or, il remarque que cette pétition remet en question ces principes.

Il observe alors qu'il y a quatre associations signataires de cette pétition en mentionnant que l'association genevoise des pêcheurs, dont il est l'un des fondateurs, a été dissoute il y a deux ans. Il observe également que l'association des Pâquis s'occupe à présent de problématiques se situant sur la rive gauche.

Il évoque alors les invites en rappelant que M. Cramer avait, à l'époque, indiqué que les 220 bateaux dont il est question seraient progressivement déplacés au Port Noir afin de ne mécontenter personne. Il mentionne toutefois que ce nouveau port du canton sera équipé d'électricité et permettra d'accueillir des bateaux ayant un bon tirant d'eau. Or, il remarque que les petits bateaux de pêcheurs à fond plat n'ont pas un tel tirant d'eau. Et il mentionne que l'idée est donc de réaliser une rocade entre les voiliers en plaçant les plus gros dans ce nouveau port. Cela étant, il signale que des places resteront pour le *boat sharing* et les places visiteurs. Il déclare qu'une partie des estacades va donc être conservée.

Il signale ensuite que le centre de sécurité va être rénové en mentionnant qu'une étude est en cours pour déterminer les besoins de la police, des sauveteurs, du SIS et de la capitainerie. Il ajoute qu'un groupe de travail est en place et va donc dans le sens de la pétition.

Quant à la troisième invite portant sur la grue, il remarque que personne ne veut la supprimer. Il rappelle que le projet a vu des modifications et qu'il n'est pas possible de la déménager pour le moment. Il ajoute que lorsqu'elle sera obsolète dans une dizaine d'années, il sera nécessaire de se poser la question, puisque le quai va changer de nature avec des passants et il ne

pense pas que maintenir une grue maniant des bateaux de 15 tonnes soit très judicieux.

Il évoque encore les cabanes de pêcheurs en mentionnant que celles-ci ne répondent plus aux normes et il doute que créer un musée de la pêche dans l'une d'entre elles soit une bonne idée.

M. Hodgers ajoute que ces cabanes ont une emprise visuelle très importante sur le lac et il ne pense pas qu'il soit pertinent d'en conserver une.

Un député (PLR) demande si des bouées vont rester pour les bateaux qui attendent d'utiliser la grue.

M. Wisard acquiesce en mentionnant que la grue est en outre utilisée par la police de la navigation.

Un député (PLR) demande comment les 220 bateaux du Port Noir feront pour sortir de l'eau lorsqu'ils auront été déplacés dans le nouveau port.

M. Wisard répond que leurs propriétaires utiliseront la grue de la Nautique ou reviendront utiliser celle se situant à côté de la police de la navigation.

Un député (PLR) demande si une forme d'accès à l'eau est prévue à la place des cabanes de pêcheurs.

M. Wisard répond que le quai relève de la Ville de Genève. Il rappelle que M. Barazzone a lancé un concours d'idées et il mentionne que c'est à la Ville de savoir ce qu'elle veut faire.

Un député (S) demande si au lieu de progresser lentement afin de ne mécontenter personne on ne pourrait pas aller plus vite. Il se demande ensuite ce qu'il en sera des voitures qui restent sur ces quais.

M. Wisard répond que l'idée est de proposer à des voiliers qui sont dans d'autres ports de prendre une place aux Eaux-Vives, et il mentionne que les roclades nécessiteront 24 mois puisqu'il est encore nécessaire de désenvaser les ports et de changer les chaînes en parallèle.

M. Hodgers mentionne que le projet avance donc en fonction du rythme du canton et de l'exploitation.

M. Wisard acquiesce en déclarant que c'est en fin de compte l'électrification du nouveau port qui s'est ajoutée qui implique des délais. Concernant les parkings, il déclare que c'est à nouveau à la Ville de Genève, via la police municipale qui gère les voitures sur les quais, de faire le nécessaire.

Un député (S) demande si une réflexion a été entamée à l'égard des bateaux qui ne sortent jamais.

M. Wisard répond qu'une pétition avait été déposée et il mentionne que certains députés avaient proposé alors de pucer les bateaux afin de savoir combien de fois ils sortent. Il remarque toutefois que dans le canton de Vaud ce système a été aisément contourné. Il rappelle alors que certains utilisent leur bateau comme une pièce d'habitation supplémentaire.

M. Hodgers rappelle que le délai d'attente pour l'obtention d'une place est de dix ans et il mentionne qu'il est toujours compliqué de retirer les places à des gens qui sont là depuis longtemps. Il indique donc que le boat sharing représente une solution. Il rappelle par ailleurs que les gens revendent leur bateau avec la place et il mentionne que c'est en fin de compte la place qui est valorisée. Il espère que le projet sur la rade permettra de faire bouger les choses.

M. Wisard mentionne que la seule possibilité de retirer un bateau et de récupérer une place, c'est l'état insatisfaisant du bateau.

Un député (Ve) demande si le bateau Le Genève restera en place.

M. Wisard acquiesce.

Un député (Ve) demande si l'accès aux Mouettes restera.

M. Wisard acquiesce.

Un député (PLR) estime que ces estacades ne dérangent personne. Il signale ensuite être assez énervé contre les bateaux ventouses, mais il rappelle que cette problématique est la même partout avec 94% d'entre eux qui ne sortent jamais. Il demande ensuite si le nouveau port aura également de l'eau potable.

M. Wisard acquiesce.

Une députée (Ve) demande si les estacades n'abritent pas un biotope. Elle remarque que c'est le cas selon les pétitionnaires.

M. Wisard répond qu'il n'y a pas de biotope si ce n'est celui qui se développe autour des chaînes et des corps-morts. Il se demande qui est l'expert qui déclare que ces estacades sont des biotopes.

Une députée (Ve) demande si des arbres seront abattus pour construire des édicules.

M. Wisard déclare qu'il n'y a pas d'arbres dans ce secteur. Il ajoute qu'il n'y a pas d'abattage autorisé.

Une députée (PLR) remarque que la commission de l'environnement a étudié la question de la capitainerie et elle mentionne que le rapport M 2458-A qui est à l'ordre du jour explique le système de la capitainerie.

Une députée (MCG) rappelle qu'il y a des arbres sur le quai Gustave-Ador. Elle se demande ensuite où iront les pêcheurs.

M. Wisard répond qu'ils seront placés à côté de la plage des Eaux-Vives en mentionnant que les nouveaux bâtiments ont été étudiés avec les pêcheurs. Il ajoute que ces derniers se réjouissent de ce déménagement.

Une députée (MCG) demande si la grue de la Nautique pourra être utilisée par les non-membres.

M. Wisard acquiesce en déclarant qu'elle coûte 150 francs de l'heure et non 50 francs.

Une députée (MCG) demande où iront les entreprises.

M. Wisard répond qu'un port professionnel est envisagé au Vengeron. Il ajoute que le Grand Conseil sera donc saisi par les demandes de crédit en précisant que ce sont les entreprises qui financeront leurs nouveaux locaux. Il ajoute que les entreprises sont très demandeuses de pouvoir déménager sur la rive droite.

Une députée (MCG) demande quelles sont les estacades qui resteront en place.

M. Wisard répond que l'analyse est en cours. Il rappelle que les besoins et le public ont changé en dix ans.

Une députée (MCG) demande quelle est l'importance du courant dans le lac à l'aval du jet d'eau.

M. Wisard répond qu'il peut être fort à certains endroits.

Une députée (MCG) évoque la plage proche de GeniLac et elle se demande s'il ne faudrait pas laisser un accès à l'eau à cet endroit.

M. Wisard répond que l'idée est de développer un projet durable avec la création d'une île aux oiseaux et la remise à l'air libre partielle du Vengeron. Il remarque que le projet ne vise pas à empêcher les gens d'accéder au lac.

Une députée (MCG) signale qu'il existe également une plage très jolie devant la Perle du Lac et elle se demande s'il ne faudrait pas en faire quelque chose.

M. Wisard répond que la bise qui vient du Nord-Est arrive de face à cet endroit et il mentionne que briser l'énergie des vagues poussées par la bise implique la création de sabots sous-marins dans un fonds potentiellement très envasé. Il signale encore qu'une plage est en cours de création à côté du Jardin botanique.

Un député (PLR) demande si le canton profite de ces projets pour faire de la promotion pour la voile.

M. Wisard répond que la promotion de la voile se fera par le biais du boat sharing.

M. Hodgers ajoute que c'est le département chargé des sports qui pourrait répondre à cette question.

Un député (S) demande s'il serait possible de demander aux pêcheurs de s'ouvrir au public.

M. Wisard répond que les pêcheurs professionnels sont les paysans du lac. Il remarque qu'ils vendent tout ce qu'ils prennent. Il mentionne qu'une suggestion a été faite à ces pêcheurs d'ouvrir un marché aux poissons.

M. Hodgers remarque que l'idée est de faire vivre ce quai.

M. Wisard ajoute qu'il faut les encourager et pas les brusquer.

Un député (S) évoque la traversée piétonne du pont du Mont-Blanc et demande ce qu'il en est.

M. Wisard rappelle qu'un premier projet a abouti, mais qu'il n'était pas réaliste car il empêchait les bateaux à vapeur de manœuvrer. Il remarque que les mandataires travaillent maintenant d'arrache-pied et il pense que le projet sera rendu public après Pâques.

Un député (S) demande s'il y a une réflexion sur la place des bateaux qui ne bougent pas et des nageurs dans le lac, notamment pour traverser la rade.

M. Wisard répond que les traversées sont encadrées par les sociétés de sauvetage et la police de la navigation lorsqu'elles ont lieu occasionnellement. Il mentionne qu'à l'amont de Genève-Plage le plan nautique sera dédié à la natation toute l'année.

Discussion finale et vote

Un député (PDC) déclare que les explications ont été claires et il propose le dépôt.

Un député (PLR) déclare que son groupe se réjouit que les invites soient satisfaites et il mentionne qu'il soutient le dépôt.

Un député (UDC) déclare partager cette opinion.

Un député (MCG) mentionne que son groupe soutient le dépôt.

Une députée (EAG) acquiesce.

Un député (S) acquiesce tout en s'étonnant des 800 signatures que la pétition a recueillies.

Un député (Ve) déclare que son groupe est en faveur du dépôt et demande au rapporteur de bien prendre en compte les explications de M. Wisard.

La présidente passe au vote du dépôt sur le bureau de la P 2076 :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

Le dépôt pour information sur le bureau du Grand Conseil de la P 2076 est accepté à l'unanimité.

Pétition (2076-A)

pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les associations d'habitant-e-s, usagères et usagers de la rade et port de Genève, à l'origine de cette pétition, s'engagent pour une rade vivante tout au long des saisons, soit un accès à l'eau pour la population, en maintenant et en améliorant les infrastructures existantes pour la baignade, la pêche, la navigation et l'entretien des bateaux. Elles demandent que les projets de rénovation, d'aménagement de la rade et du port de Genève prévus par la Ville et le canton respectent le souhait majeur exprimé par les usagères et usagers lors du processus de concertation (4 ateliers entre mai et septembre 2018) organisé par le canton et la Ville (COPIL), à savoir l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes.

Les soussigné-e-s demandent au Grand Conseil du canton de Genève et au Conseil municipal de la Ville de Genève :

- **de renoncer à la démolition prévue des estacades en aval du jet d'eau (bien utiles pour les besoins de la Capitainerie et de la Police de la navigation) ;**
- **de créer un Centre de sécurité civile : Police navigation, Capitainerie, Sauvetage ;**
- **le maintien de l'unique grue publique de la rive gauche, quai marchand des Eaux-Vives, et de sa zone de carénage ;**
- **le maintien d'une des cabanes de pêcheurs.**

N.B. 775 signatures

Associations d'habitant-e-s,
usagères et usagers de la rade
et port de Genève
p. a. Association des
propriétaires de bateaux (APB)
M. Frédéric Hiltbrand
35, rue Louis-Favre
1201 Genève